

NANTES ATLANTIQUE

Réunion d'information
19 novembre 2019



Les dernières avancées depuis la réunion publique du 5 juin 2019

- 27 mai – 31 juillet 2019 : Concertation sous l'égide la Commission Nationale du Débat Public
- 31 août 2019 : Bilan des garantes de la concertation

28 octobre 2019 :

bilan du maître d'ouvrage (DGAC) et décision sur le projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique

Rappel des options “piste” soumises à la concertation

5 options étaient soumises à la concertation

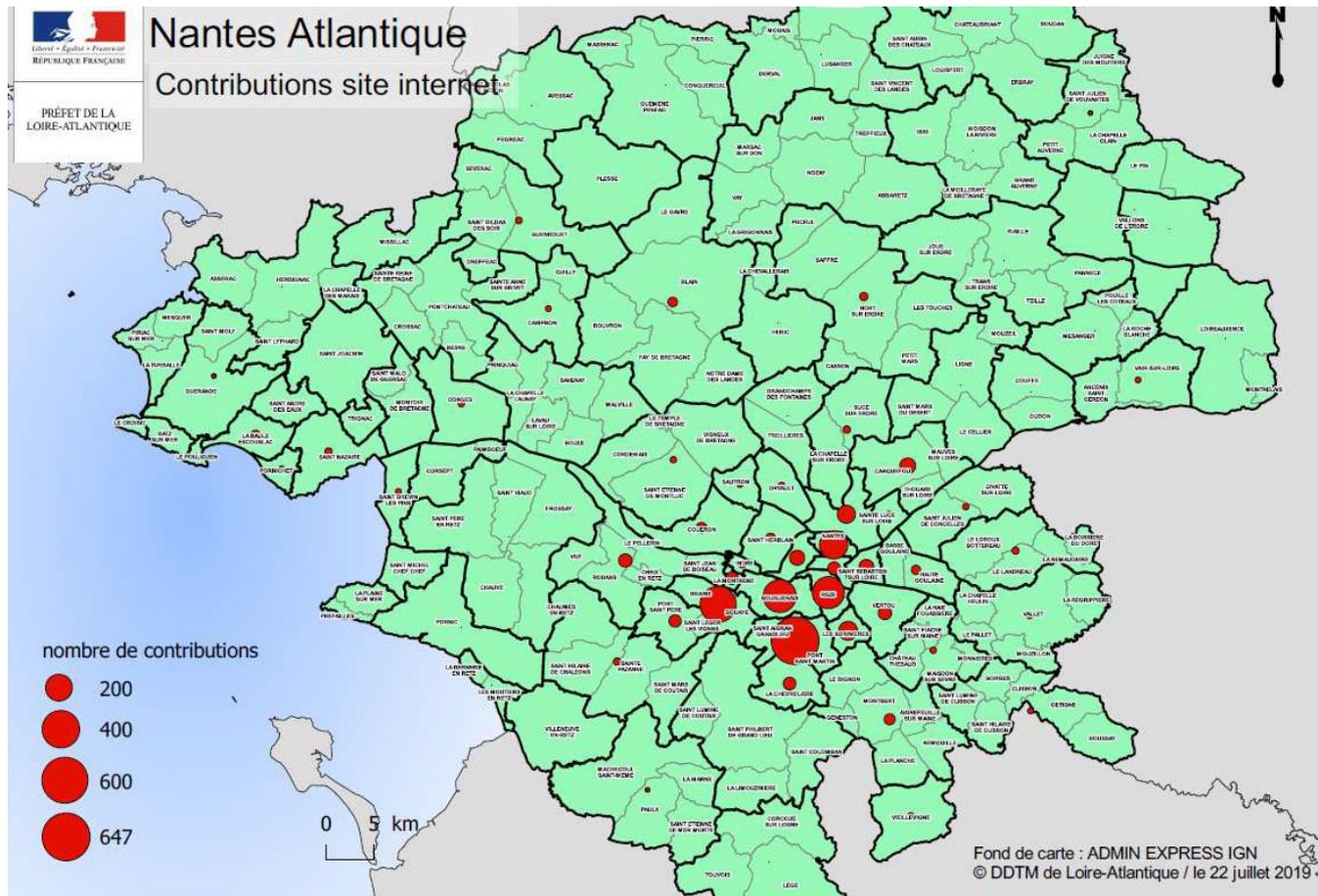
- Réfection de la piste actuelle
- Allongement de la piste de 400m
- Allongement de la piste de 800m
- Piste en “V”
- Piste transversale

Les principaux éléments de bilan de la concertation tirés par la CNDP

- Une concertation riche, bénéficiant de moyens conséquents et de dispositifs variés (réunions, ateliers, permanences, site internet)
- Des insatisfactions voire frustrations : absences d'études pourtant indispensables, radicalité de postures

Les principaux éléments de bilan de la concertation tirés par la CNDP

- Une mobilisation du public peu équilibrée : participation du public portée par les habitants du sud-Loire



Les principales recommandations et préconisations émises par la CNDP

- Mieux associer la communauté scientifique et les associations en charge de la protection de l'environnement sur les études et actions en faveur de l'environnement
- Etudier les propositions argumentées de solutions alternatives, et apporter des réponses sur leur faisabilité (et en particulier les propositions de sites pour un transfert au nord-est de Nantes)

Les principales recommandations et préconisations émises par la CNDP

- Apporter des éléments de réponse sur les propositions de restriction du trafic aérien et de mise en réseau des aéroports du Grand Ouest
- Travailler, en concertation étroite avec tous les acteurs (élus, riverains, associations...), sur toutes les possibilités de réduction du bruit des avions

La décision sur les modalités de poursuite du projet

- 31 mesures annoncées par le Gouvernement le 28/10 dernier en 3 thèmes :
 - *Protéger les populations riveraines de Nantes Atlantique et les populations survolées, protéger l'environnement (12 mesures)*
 - *Réaménager l'aéroport pour répondre avec sobriété aux besoins futurs de mobilité aérienne (14 mesures)*
 - *l'Etat s'engage pour une meilleure transparence et pour une gouvernance ouverte aux collectivités territoriales et à l'ensemble des parties prenantes (5 mesures)*

Mesure n°1 : couvre-feu (pas nouvelle)

Interdiction des vols de minuit à 6h00 et de 22h à 6h pour les avions les plus bruyants.

Entrée en vigueur avant fin 2021

Mesure n°2 : engagements volontaires des compagnies aériennes (pas d'engagements de l'ETAT)

Instaurer un dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et les compagnies aériennes, avant l'entrée en vigueur du couvre-feu.

Mesure n°3 : augmentation du tarif de la TNSA

Pour financer les aides à l'insonorisation, la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) est passée au 1^{er} juillet de 10€ à 20€ par décollage depuis l'aéroport nantais.

Projet de loi de finances 2020 pour que la taxe soit comprise entre 20€ et 40€.

Mesure n°4 : aide complémentaire à l'insonorisation (pas nouvelle et limitée)

Augmentation du taux d'aide à l'insonorisation des logements inscrits dans le PGS, passant de (80 % à 90 %) à (90 % - 100 %).

Mesure n°4 : aide complémentaire à l'insonorisation

La situation dénoncée par la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu notamment

4 dossiers individuels

N°Dossier	Parcelle cadastrale	Commune	Zone PGS	Nb pièces principales	Nb cuisine	% aide	Plafond txv	Montant TTC devis trvx reçus	Montant TTC devis trvx retenus	Montant aide TNSA	FCNA Diagnostic	FCNA travaux	Travaux à réaliser	
NAN-17-00018	AN491	Saint Aignan Grand Lieu	3	6	1	80%	18 475,00 €	16 334,46 €	16 334,46 €	13 067,57 €	92,38 €	1 306,76 €	Menuiseries, Coffres de volet roulant, VMC	1
NAN-19-00018	BC63	Saint Aignan Grand Lieu	3	7	1	80%	21 375,00 €	24 747,06 €	24 747,06 €	17 100,00 €	106,88 €	1 710,00 €	Menuiseries, VMC double flux et trappe	2
NAN-19-00011	BZ263	BOUGUENAIS	3	6	1	80%	18 475,00 €	13 131,93 €	11 639,14 €	9 311,31 €	92,38 €	931,13 €	Menuiseries, trappe de plafond et détalonnage des portes	3
NAN-18-00021	BX537	BOUGUENAIS	3	6	1	80%	18 475,00 €	24 272,54 €	21 753,61 €	14 780,00 €	92,38 €	1 478,00 €	Coffres de volet roulant, détalonnage des portes	4

1 : reste à charge 1 360,13 €

2 : reste à charge 5 937,06 €

3 : reste à charge 2 889,49 €

4 : reste à charge 8 014,54 €

Mesure n°5 : droit de délaissement (pas exceptionnelle car très limitée)

Entrera en vigueur par décret. Pour 5 ans.
Permettra de faire racheter son bien par l'État sans dépréciation de valeur.
S'adressera aux propriétaires d'un logement exposé à un Lden > à 62 décibels.

Conditions : avoir acheté, agrandi ou reconstruit sa résidence principale entre décembre 2010 et janvier 2018.

Carte zoomée

Mesure n°6 : aide à la revente des logements (pas exceptionnelle car très limitée)

Les propriétaires qui souhaitent vendre leur logement, pourront solliciter une compensation dans le cadre d'une dépréciation de leur bien (constaté sur une durée de 2 ans)

L'aide pourra être sollicitée pendant 3 ans.

Conditions : avoir acheté, agrandi ou reconstruit sa résidence principale entre décembre 2010 et janvier 2018 et localisé en bordure du droit de délaissement

Mesure n°7 : aide à la mise aux normes actuelles d'insonorisation (accompagne la n°4 et limitée)

Pour les logements inscrits dans le PGS, mais non éligibles à l'aide à l'insonorisation : aide exceptionnelle possible.

Conditions : logements construits après 2004 et acquis après décembre 2010.

Mesure n°8 : relocalisation d'équipements publics (mesure limitée)

À titre de compensation exceptionnelle : financement de la relocalisation des trois écoles de Saint-Aignan de Grand Lieu et du collège de la Neustrie à Bouguenais.

Mesure n°9 : politique tarifaire du futur concessionnaire

Le futur concessionnaire devra favoriser les avions les moins polluants et les moins bruyants.

Le montant des redevances aéroportuaire et d'atterrissage sera modulé selon ces deux critères.

Mesure n°10 : communication de l'état initial de l'environnement (disposition obligatoire)

Suite aux demandes formulées dans le cadre de la concertation publique, l'État s'engage à rendre publiques les études environnementales (état initial) au plus tard en décembre 2019:

<http://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr>

Mesure n°11 : étude des impacts environnementaux et sanitaires

Suite aux demandes formulées dans le cadre de la concertation publique, l'État va réaliser une étude approfondie de l'impact du projet sur l'environnement et la santé.

Nuisances sonores : prise en compte d'indicateurs complémentaires.

Émissions de polluants : prise en compte des particules fines et ultra-fines.

Mesure n°12 : émissions de gaz à effet de serre (disposition existante)

Proposition d'un outil qui permet à chaque voyageur aérien de calculer les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO₂) de ses déplacements

eco-calculateur.dta.aviation-civile.gouv.fr

Mesure n°13 : options de piste écartées (pas une mesure)

Pour ne pas exposer de nouveaux territoires et habitants les options suivantes n'ont pas été retenues :

- piste en V
- piste transversale
- allongement de 800 mètres

Mesure n°14 : capacité d'accueil

L'aéroport sera dimensionné pour permettre l'accueil de 11,4 millions de passagers par an d'ici 2040.

Prévision de réserves foncières pour un éventuel accueil de 15 millions de passagers par an.

Mesure n°15 : allongement de la piste existante

L'allongement de la piste de 400 mètres vers le Sud permet de décaler le seuil Nord de la piste de 650 mètres vers le Sud.

Cet allongement ne permettra pas d'accueillir des avions plus gros.

[Plan de l'aménagement](#)

Mesure n°16 : relèvement de l'altitude de survol de Saint-Aignan de Grand Lieu

Pour améliorer (?) la situation des Aignanais, le seuil sud de la piste sera décalé de 400 mètres vers le nord.

Cette mesure permettra d'augmenter la hauteur de survol du bourg.

Mesure n°17 : scénario privilégié pour les trajectoires d'approche

Grâce à l'allongement de la piste, l'altitude de survol sera augmentée de 33 mètres au total (au-dessus de Nantes).

Un système de guidage vertical barométrique sera mis en place.

En cas de mauvais temps, les avions atterriront dans l'axe de la piste, l'altitude de survol sera augmentée de plus 100 mètres au dessus du centre-ville de Nantes.

Schéma bonnes conditions météorologiques
Schéma conditions météorologiques dégradées

Mesure n°18 : aménagement d'ensemble de la plate-forme aéroportuaire

Aérogare maintenue, modernisée et développée à son emplacement actuel.

Nécessité d'acquérir environ 35 hectares de foncier.

Plan du bilan foncier du projet de réaménagement

Mesure n°19 : niveau de service en aéroport

Pas de terminaux différenciés selon leur niveau de service (compagnies aériennes classiques et compagnies à bas-coût)

Mesure n°20 : aménagement des abords de l'aérogare

Aux abords de l'aérogare sont prévus des espaces dédiés aux mobilités douces et des parkings.

Mesure n°21 : desserte terrestre de l'aéroport

Projet d'amélioration de la desserte de l'aéroport par les transports en commun, la route, les taxis et par un système de navette par autocars depuis les villes voisines.

Mesure n°22 : financement de la future concession (une obligation)

Aucune subvention publique ne sera versée au futur concessionnaire, ni pour les travaux, ni pour son exploitation.

Mesure n°23 : préfinancement déjà versé par les compagnies aériennes

Le préfinancement apporté par les compagnies aériennes en vue de la réalisation de l'ancien projet à Notre-Dame-des-Landes contribuera à financer le réaménagement de Nantes-Atlantique.

Mesure n°24 : travaux sur la plate-forme d'ici fin 2021

Dans l'attente du renouvellement du contrat de concession, l'exploitant actuel doit veiller à améliorer la qualité du service public aéroportuaire. (Ex : fluidifier le passage du contrôle à la frontière...)

Mesure n°25 : amélioration du stationnement automobile d'ici fin 2021

L'exploitant actuel doit améliorer le stationnement : système de « bloc parking », parking permanent et parking modulaire.

Mesure n°26 : performance environnementale

L'État vise un haut niveau de performance
environnementale pour l'ensemble du projet de
réaménagement de l'aéroport (neutralité carbone...)

Mesure n°27 : comité de suivi des engagements de l'État et des collectivités territoriales

Création d'un comité d'ici fin 2019 réunissant : l'État, les collectivités territoriales, les associations, les chambres consulaires et consultatives, les organisations professionnelles et syndicales et le concessionnaire.

Mesure n°28 : observatoire de Nantes-Atlantique (pas nouvelle)

Un observatoire scientifique créé d'ici fin 2019, pour étudier les effets de la présence de l'aéroport sur le territoire.

Il aura pour mission d'observer le bruit aérien, la qualité de l'air, l'évolution des prix du foncier et de l'immobilier et l'impact sur l'économie et l'emploi.

Mesure n°29 : comité de pilotage stratégique (accompagne la n°27, pas nouvelle)

Le comité stratégique de Nantes-Atlantique est pérennisé pour toute la durée du projet.

Il réunit l'État, Nantes Métropole, le Département, la Région et les communes riveraines.

Mesure n°30 : concertation après l'entrée en vigueur de la future concession

Le futur concessionnaire devra mettre en place une plate-forme numérique d'échange avec le public et une instance de dialogue avec les riverains et les acteurs du territoire de proximité.

Mesure n°31 : site internet du projet (pas une mesure)

La Direction générale de l'aviation civile va mettre en ligne un site internet portant sur l'évolution du projet d'aménagement de l'aéroport.

À consulter sur :
reamenagement-nantes-atlantique.fr

Constats

31 « mesurettes » annoncées

dont:

- 8 qui n'en sont pas (mesures 2, 7, 10, 12, 13, 22, 29, 31)
- 4 qui ne sont pas nouvelles (mesures 1, 4, 8, 28)
- 2 soumises à dérogations (mesures 15, 17)
- 5 qui n'ont rien d'exceptionnel (mesures 5, 6, 8, 18 et 20)

Soit seulement 12 mesures réelles ce qui permet au secrétaire d'État d'annoncer un aménagement « sobre » pour le territoire

Les prochaines étapes annoncées



La Commune continue le “combat”

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- Le prolongement du cahier d'acteurs, adopté à l'unanimité, constitué en 3 points :

Un dossier « inconcertable » en raison de l'illégalité de son objet

- *Une conséquence : un transfert apparaissant comme inéluctable*
- *Dans cette attente, la nécessité de réduire les nuisances aériennes*

.../...

La Commune continue le “combat”

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- Arrêté 1/10 – qualifiant NA d’aéroport à facilitation d’horaires – **recours gracieux en cours**
- Arrêté 17/10 – déclaration d’existence et régularisation au titre de l’article L214-6 du code de l’environnement de l’aéroport NA et de ses ouvrages de gestion pluviale - **recours gracieux en cours**

La Commune continue le “combat”

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- Reconnaissance aéroport NA en catégorie A - **recours gracieux non répondu, recours contentieux à venir**
- Plan Prévention Bruit dans l'Environnement - **recours réalisé auprès du Conseil d'Etat, décision du CE: la commune est dans son droit mais l'Etat a annoncé un PPBE pour 2019, réflexion quant à un nouveau recours**

.../...

Les actions engagées

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- Le maintien des classes malgré la baisse effectifs scolaires - **obtenu jusqu'en 2021**,
- Le financement **total** des relocalisations éventuelles - **obtenu partiellement en discussion**,
- La révision des bases fiscales locatives – **en discussion**,

Les actions engagées

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- L'accompagnement de la commune pour penser/repenser l'aménagement de son territoire au regard des contraintes réglementaires – **lancé, avec l'appui du CEREMA**
- La prise en charge financière des dispositions engagées par la collectivité sur le réaménagement de son centre-bourg en prévision d'un transfert acté (acquisitions foncières, concession les Treilles) - **en cours d'instruction**

Les actions engagées

#LaCommuneQuiContinueDeVivre

- Soutien financier de la commune dans le cadre des investissements en préservation de sa vitalité - **en discussion**
- Levée des contraintes techniques et financières issues de la loi SRU (dispositions logements sociaux) - **en discussion**
- Surveillance de la qualité d'air, et augmentation des centrales de mesures acoustiques - **en discussion**

Merci de votre attention

